

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 50131 Numéro SIREN : 449 533 348 Nom ou dénomination : A.G.P'O

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 4881

A.G.P'O
Société par actions simplifiée
Au capital de 120.000 euros
Siège social : 2 rue Blaise Pascal
14700 FALAISE
RCS CAEN 449.533.348

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le premier juin,
A 14 heures,

Les associés de la société A.G.P'O se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GARNIER, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SG SC AP

VG

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer sans limitation de durée et avec un effet au 1^{er} avril 2021 à 00 heure :

- **Monsieur Alain GARNIER**, né le 24 avril 1960 à ALGER (Algérie), de nationalité française, demeurant 5 route du Bos 14700 ERAINES.

Monsieur Alain GARNIER, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SG SG

AF

VG

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Alain GARNIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

'Bon pour acceptation des Fonctions de Directeur Général'

Madame Nicole MAUTALENT épouse GARNIER

Madame Virginie GARNIER épouse GABRIEL

Madame Sandra GARNIER

Pour la société CALINEO, Madame Sandra GARNIER gérante